

A quoi les autres acteurs du système de santé suisse reconnaîtront-ils que les médecins de famille suisses bénéficient maintenant du soutien d'un conseiller juridique?

Par exemple en lisant cette interview!

Quelles seront vos prochaines démarches?

Je vais commencer par coopérer à la consultation sur le changement de la carte d'assuré (carte d'assuré/carte de santé). J'espère que les consultations auprès des prestataires de services inciteront le Conseil fédéral à réfléchir à nouveau à l'opportunité de cette orientation. Je suis conscient que le Conseil fédéral peut prononcer cette ordonnance de manière autonome. Mais tout de même, ici encore, il devrait être possible de prendre de l'influence par le biais d'un lobby politique si cette ordonnance devait réellement entrer en vigueur comme prévu dans le projet.

Pour le reste, je pense que, lors d'une prochaine réunion du comité de la SSMG, il faudrait trier les problèmes actuellement prioritaires du point de vue juridique.

Pour terminer, encore une question très pratique. Outre le comité SSMG, d'autres groupements de la SSMG, notamment les cadres des associations régionales et cantonales pour la médecine de famille, peuvent-ils faire appel à vos services?

Lorsque j'ai accepté ce mandat, j'ai renoncé à certains domaines que j'assurais dans mon cabinet d'avocat et qui sont désormais suivis par l'un de mes deux collègues. J'ai donc un peu de capacité supplémentaire. Mais il est impossible que je fonctionne comme point de contact pour toutes les associations cantonales ou même les médecins du pays. Souvent, les associations régionales et les médecins connaissent des conseillers locaux. C'est également le cas pour la KKA. J'entre-

tiens un contact intensif avec les conseillers juridiques des autres cantons et j'agis de manière similaire pour la SSMG.

Cher Maître, je vous remercie pour cette interview et vous souhaite, ainsi qu'à nous, médecins de famille, plein succès pour cette coopération.

lic.iur. Peter Meier
Meier & Partner
Advokatur und Notariat
Schmiedengasse 33
5012 Schönenwerd
advokatur.meier@bluewin.ch

Dr Bruno Kissling
Facharzt für Allgemeinmedizin
Elfenuweg 6
3006 Bern
kissling@primary-care.ch



5. UNIVERSITÄRER POSTGRADUIERTEN-STUDIENGANG IN PSYCHOSOMATISCHER MEDIZIN (2007–2009)

zur Erlangung des Fähigkeitsausweises APPM Psychosomatische
und Psychosoziale Medizin

Veranstaltet von:

Abteilung Psychosomatik (Medizin);

Abteilung Sozialmedizin/Psychosomatik (UFK);

unter Mitarbeit von niedergelassenen psychosomatisch tätigen ÄrztInnen

Kursbeginn: 6. September 2007

Information zum Fähigkeitsausweis APPM: www.appm.ch

Information und Anmeldung zum Kurs: www.psychosomatik-basel.ch

(Seite «Fortbildungen» anklicken)

oder Tel. 061 265 52 94 vormittags

ADVANCED STUDY CENTRE
UNIVERSITÄT BASEL

Universitäts-
Basel

